



PRÉFET DU LOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique unique relative à une demande de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter la carrière et ses installations annexes aux lieux dits « Auriac », « Caffoulen » et « les Carrières » sur la commune de BAGNAC-SUR-CELE (46) par la SARL SCMC et au déclassement anticipé d'une section de la voie communale n°11 et au classement de la nouvelle section

Par arrêté n° E-2018-248 en date du 12 octobre 2018, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 5 novembre 2018 à partir de 9h00 au 6 décembre 2018 jusqu'à 13h00 inclus.

Au terme de la procédure, la décision prise par le Préfet du Lot pourra être un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus d'autorisation du projet.

Pour la conduite de l'enquête susvisée, le Tribunal administratif de Toulouse a désigné Monsieur Jean-marie WILMART en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site Internet des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné ;
- sur support papier, dans la mairie de Bagnac-Sur-Célé aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur mis à disposition ;
- sur un poste informatique, au siège de l'enquête, à la mairie de Bagnac-Sur-Célé, 27 avenue Joseph-Canteloube, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Les observations et propositions produites pourront également être adressées par voie postale à Monsieur Jean-marie WILMART, commissaire-enquêteur avec la mention expresse « Carrière SCMC » à la mairie de Bagnac-Sur-Célé (siège de l'enquête). Ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les communes concernées sont : Bagnac-Sur-Célé, Felzins, Linac, Montredon, Predeignes, Saint-Félix, Saint-Jean-Mirabel, Viazac, Saint-Santin-de-Maurs (15) et Le Trioulou (15).

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Bagnac-Sur-Célé selon le calendrier suivant :

- lundi 5 novembre 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- vendredi 16 novembre 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- samedi 24 novembre 2018 de 10h00 à 13h00 ;
- vendredi 30 novembre 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- jeudi 6 décembre 2018 de 10h00 à 13h00.

En corollaire, à l'initiative du commissaire-enquêteur, le public pourra également participer à une réunion d'information et d'échange qui se tiendra à la salle des fêtes de Bagnac-Sur-Célé située rue Figeagaise, le 8 novembre 2018 à partir de 18h00.

Les rapports et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la mairie de Bagnac-Sur-Célé ainsi qu'à la DDT du Lot et sur le site Internet des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Monsieur Laurent Roussel, responsable foncier environnement de la SARL SCMC, par téléphone (05 61 60 91 35/06 66 77 66 69) ou par courriel (laurent.roussel@colas-so.com).

S'agissant de la demande de déclassement anticipé d'une section de la voie communale n°11 et au classement de la nouvelle section, toute information technique peut être demandée à Monsieur Fausto ARAQUÉ, maire de la commune de Bagnac-Sur-Célé, par téléphone (05 65 34 90 29) ou par courriel (mairiedebagnac@wanadoo.fr).

Fait à Cahors, le 15 octobre 2018

Le Directeur départemental,



Philippe GRAMMONT